

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT OISE Nombre de conseillers			Envoyé en préfecture le 04/09/2026 Reçu en préfecture le 04/09/2026 Publié le 18/06/2026 ID : 060-216001297-20260617-2026_037C-DE	
En exercice	présents	votants	EXTRAIT DU REGISTRE DES DE LA COMMUNE DE CATENOY	
15	15	15	SEANCE DU 17 JUIN 2026 2026_37	
Date de la convocation 10/06/2026 Date d'affichage 10/06/2026			L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin, à dix-huit heures et trente minutes	

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAGUIGNER Nicolas Maire.

Présents : Messieurs LAGUIGNER Nicolas, LONGUET Stéphane, BIENFAIT Olivier, RUBE Jean-François, FLEURY Mickaël, LAMBERT Philippe, HAZARD Jean-Jacques, RABELLE Yohan.

Mesdames MITTELETTE Annie, SOILEN Christine, LEBRETON Hélène, BROUET Céline, RUBE Nathalie, DAUSSY Anne, HULIN-DUBEAU Marie

Mme BROUET Céline a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE COMMUNALE

Annule et remplace les délibérations précédentes relatives à la location de la salle polyvalente.

Monsieur BIENFAIT, adjoint au Maire délégué à la gestion de la salle polyvalente, présente au Conseil municipale le projet de révision des tarifs de location de la salle polyvalente, étudié par la commission des finances réunie le 15 juin 2026.

Il expose que l'évolution des charges supportées par la commune pour l'entretien, le fonctionnement et la mise à disposition de la salle polyvalente conduit à proposer une revalorisation des tarifs de location.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention,

DÉCIDE de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit :

- Habitants de Catenoy :
 - 600 € pour une location le week-end
 - 100 € pour une location à la journée (*uniquement les mardis, mercredis et jeudis*)
- Personnes extérieures à la commune :
 - 1 100 € pour une location le week-end
 - 200 € pour une location à la journée (*uniquement les mardis, mercredis et jeudis*)
- Associations locales :
 - 150 € pour une location le week-end
 - 80 € pour une location à la journée (*uniquement les mardis, mercredis et jeudis*)
- Associations extérieures :
 - 650 € pour une location le week-end
 - 200 € pour une location à la journée (*uniquement les mardis, mercredis et jeudis*)
- Personnel de la commune et du syndicat scolaire :
 - 600 € pour une location le week-end
 - 100 € pour une location à la journée (*uniquement les mardis, mercredis et jeudis*)

- Services de la Communauté de Communes du Clermontois :
 - 350 € pour une location le week-end
 - 100 € pour une location à la journée (*uniquement les mardis, mercredis et jeudis*)

PRÉCISE que :

- La première réservation annuelle effectuée par une association locale est accordée à titre gratuit.
- Les réservations de la salle pour les assemblées générales des associations de Catenoy sont accordées à titre gratuit et sans contractualisation spécifique. Aussi, sur ce principe, l'association du Soleil d'Or ainsi que Les Amis de la Country bénéficient également d'une mise à disposition de la salle selon les disponibilités et sous réserve d'une priorité accordée aux locations à caractère onéreux.
- Un chèque de caution d'un montant de 900 € sera exigé pour toute location de la salle.
- Un chèque de caution complémentaire de 100 € sera demandé afin de garantir le respect des consignes de tri sélectif et la sortie des ordures ménagères.
- Le versement d'arrhes correspondant à 50 % du montant de la location sera obligatoire pour confirmer définitivement la réservation.
- La caution sera restituée dans un délai maximal d'un mois après l'état des lieux de sortie, sous réserve de l'absence de dégradation, de la restitution des lieux en bon état de propreté et du respect des consignes de tri et de gestion des déchets.
- Le calendrier des réservations pour l'année N+1 sera ouvert chaque année du 1er janvier au 31 mars pour les associations locales, puis à compter du 1er avril pour l'ensemble des autres demandeurs.
- Les présents tarifs et modalités entreront en vigueur pour les réservations enregistrées sur le calendrier 2027.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 17 juin 2026
Pour extrait conforme.

Le Maire
Nicolas LAGUIGNER

